

**Arrêté n° 2016-63 portant délégation de signature  
du Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

*Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,*

*VU le Code de l'Éducation, et notamment ses  
articles L 712-2 et R719-79,*

**ARRETE**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Madame Laure CASTIN, Chargée de mission aux relations internationales, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, les actes, décisions ou documents suivants :

**1- Mobilités des étudiants et des enseignants (ERASMUS + et hors Europe), dispositifs de bourses ou d'aide à la mobilité internationale, accords de collaboration**

- Conventions de stages à l'étranger (y compris conventions de stages ERASMUS)
- Attestations CIEF étudiants étrangers
- Ordres de missions à l'étranger à l'exception des pays identifiés sensibles par le MAEDI
- Ordres de missions en France dans le cadre des programmes européens et internationaux
- Ordres de missions liés aux dispositifs de mobilité entrante de l'URCA
- Octroi de mensualités aux étudiants candidats à une aide ministérielle à la mobilité internationale
- Arrêté administratif d'attribution d'aides à la mobilité internationale (MENESR)
- Dossiers de candidatures étudiantes à une aide à la mobilité internationale (Région)
- Conventions internationales de cotutelles
- Contrat d'études étudiants ERASMUS et hors Europe
- Attestations diverses dans le cadre du programme ERASMUS +
- Attestations de présence pour les enseignants-chercheurs venant de l'étranger pour une mobilité ERASMUS + au sein de l'URCA
- Attestations d'affiliation à la Sécurité sociale pour les départs au Canada
- Contrats enseignants ERASMUS
- Arrêté administratif d'attribution de bourses ERASMUS (études et stages)
- Arrêté administratif de redistribution ERASMUS
- Arrêté administratif de complément ministériel (séjour d'études ERASMUS)
- Accords de collaboration
- Conventions d'accueils des enseignants-chercheurs invités étrangers à l'URCA



## 2- Gestion financière

- Actes relatifs aux dépenses et recettes de l'UB 900 Relint
- Actes relatifs aux dépenses et recettes de l'UB 904 CEUROP (cellule projets internationaux)

## 3- Divers

- Convocation à des réunions
- Ordres de missions des personnels de la direction des Relations Internationales pour les missions au niveau national et international

**Article 2 :** Un double des courriers signés sera communiqué au secrétariat du président et un double des accords de collaboration et conventions internationales de cotutelle au secrétariat général des services.

**Article 3:** Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.

**Article 4:** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégué ou la cessation de fonction du délégué.

Fait à Reims, le 30 Mai 2016

Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne



Guillaume GILL

-Mis en ligne le : 27.06.2016

-Transmis à la rectrice, chancellerie des universités le : 27.06.2016